

Spécialist/e de la sécurité dans les institutions de santé et du social BF



Nature des tâches

Pour que les patients et les collaborateurs des hôpitaux se sentent en sécurité les spécialistes de la sécurité doivent prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour palier aux situations potentiellement dangereuses telles que les accidents de radiation ou les incendies. Ils surveillent la sécurité du travail, l'évacuation de matériaux dangereux, collaborent avec les pompiers et les autres institutions régionales. Ils mettent en place des concepts concernant l'organisation dans des situations exceptionnelles et prennent en charge la direction, la communication et la formation.

Conditions d'admission

- a) Apprentissage professionnel achevé dans le domaine du commerce, de l'industrie ou de la construction +
- b) 3 années d'expérience professionnelle dont 2 années en tant que spécialiste/e de la sécurité dans les institutions de santé et du social ou
- c) autre formation +
- d) 4 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité.

Fiabilité totale, sens technique, résistance, capacité de réaction rapide, sens de la gestion des hommes, capacité de concentration.

Formation

9 semaines de formation en 10 mois ; diplôme de fin d'études : Examen professionnel (EP).

Cours de formation continue sur différents thèmes concernant le domaine de la sécurité.